

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de la CGT

La CGT salue le champ couvert par le projet de loi d'orientation et de programmation : un champ large qui porte une vision dynamique, digne et protectrice de la vieillesse. Enfin, vieillir est une chance, un progrès humain considérable pour les personnes comme pour la société, un véritable défi à relever.

Le CESE est saisi sur le volet centré sur la vie dans la cité et le maintien à domicile. Un second volet abordera l'accueil des personnes âgées en établissement, particulièrement problématique et source d'angoisse pour une majorité de retraités et leurs familles.

Si le projet de loi opère un rattrapage et une avancée significative de l'APA, le soutien reconnu aux aidants demeure encore balbutiant. Il convient d'aller beaucoup plus loin, compte tenu de la progression du nombre de personnes en perte d'autonomie.

L'avis met en avant l'importance des politiques de prévention à développer dès la naissance et tout au long de la vie pour que toutes les catégories sociales parviennent à vivre plus longtemps et dans le bien-être. C'est une question de justice et un investissement social, source de développement économique et humain, un pari gagnant pour l'avenir auquel souscrit la CGT.

L'égalité des droits sociaux doit être garantie à tous les citoyens par les règles de péréquation financière qui conduisent à une bonne application des droits. La CGT soutient l'avis dans sa préconisation de rééquilibrage entre la participation financière de l'Etat et celle des départements.

La gouvernance des différentes instances, des organismes contributeurs et décideurs, doit évoluer vers plus de démocratie sociale dans la loi.

L'amélioration de l'habitat et les multiples solutions innovantes vont dans le bon sens. Mais avec seulement 6% de logements adaptés à l'avancée en âge, la route va être longue, les moyens à mobiliser importants, les crédits envisagés trop modestes, pour rendre un maintien à domicile possible et confortable pour tous.

Le financement, prévu dans le cadre de la CASA, est largement insuffisant pour répondre à l'ensemble des ambitions affichées par le projet de loi.

La Confédération européenne des syndicats propose un vaste plan d'investissements pour couvrir les besoins des populations européennes dont le défi du vieillissement est partie prenante. La France ne

peut manquer de s'engager dans une telle dynamique, facteur de croissance et de créations de millions d'emplois en Europe, qui ouvre sur des innovations multiples, mises au service du progrès social.

De réelles perspectives sont ouvertes par le projet de loi, dont nous prenons acte. L'avis, s'appuyant sur les travaux précédents du CESE, formule des recommandations propres à de nouvelles avancées, la CGT a voté l'avis.